AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2793
FR0010918292-FS0503-FS0896-FS1136

17 décembre 2019

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 219C0875 du 28 mai 2019, D&I 219C1924 du 11 octobre 2019 et D&I 219C2341 du 18 novembre 2019

Par courrier reçu le 11 décembre 2019, complété par un courrier reçu le 17 décembre, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a rectifié ses précédentes déclarations (cf. D&I ci-dessus) en déclarant avoir franchi :

- en hausse, le 24 mai 2019, par suite de l'acquisition de la société OppenheimerFunds, Inc. par la société Invesco Ltd[1], le seuil 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 856 925 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société[2].

- en baisse, le 10 octobre 2019, par suite d'une cession d'actions SEB S.A. sur le marché, le seuil 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 477 452 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 3,20% des droits de vote de cette société[3].

- en hausse, le 31 octobre 2019, par suite d'une acquisition d'actions SEB S.A. sur le marché, le seuil 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 522 695 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,26% des droits de vote de cette société[4].

Le déclarant a précisé détenir, au 16 décembre 2019, pour le compte desdits fonds, 2 574 318 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,32% des droits de vote de cette société[5].

[1] Cf. notamment communiqué de la société Invesco Ltd. en date du 24 mai 2019.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 169 049 actions représentant 77 280 693 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 307 064 actions représentant 77 424 016 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 307 064 actions représentant 77 414 751 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Sur la base d'un capital composé de 50 307 064 actions représentant 77 469 659 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.